Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen

Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de

l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale

ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 80 (1982)

Heft: 12

Rubrik: Mitteilungen = Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

qui conduisent à la désaffection de l'allaitement au sein, au lieu de se contenter d'affirmations vagues et de suppositions. Il faudrait également analyser les connaissances ou l'ignorance des mères en matière de savoir et de savoir-faire.

Une évaluation plus systématique des facteurs qui expliquent la récente augmentation de l'allaitement au sein dans certains pays s'avère nécessaire, de même que l'impact des différentes mesures qui ont été prises.

Il conviendrait également d'évaluer la nature de cette augmentation. Quels sont les groupes qui seront vraisemblablement les premiers à revenir à la pratique de l'allaitement? Quelles sont leurs caractéristiques sociales et économiques? Quelles sont leurs motivations?

Facteurs entrant en compte dans le choix des mères en matière d'alimentation des nourrissons

Dimensions psycho-culturelles Connaissances

- des besoins nutritionnels des enfants
- des techniques de l'allaitement au sein
- Niveau éducatif

Traditions concernant:

- l'alimentation des nourrissons
- l'alimentation maternelle
- la garde des enfants

Attitudes et perceptions de la mère, du père, de la famille et de la société à propos:

- du rôle de la mère
- de l'éducation des enfants
- de l'allaitement au sein
- du rôle du père
- de la sexualité
- du rôle de la femme (responsabilité de reproduction)
- de la responsabilité et des obligations de la société envers ses membres

Dimensions sociétales

Méthodes d'accouchement et routines hospitalières (pré- et postnatales)

- traditionnelles
- modernes

Mécanismes de soutien social aux mères qui viennent d'accoucher

- traditionnelles
- modernes
- privées
- publiques

Modes de travail domestique (tâches de reproduction)

- structures familiales à transformation rapide
- responsabilité de l'homme pour les tâches sociales de reproduction

Modes de garde des enfants

- utilisation et disponibilité d'une garde d'enfants
- âge et compétences de cette garde d'enfants

Contrôle des ressources

- ressources matérielles
- temps

Pratiques de commercialisation des préparations pour nourrissons

- à travers le système des soins de santé
- à travers les contacts personnels
- à travers les médias

Dimensions matérielles, économiques et culturelles

Revenu familial (en espèces et en nature)

Classe sociale de la famille Nombre et âge des membres de la fa-

Garde d'enfants disponible

- prix
- qualité
- proximité du lieu de travail

Travail de la mère au foyer

- disponibilité de temps libre
- charge de travail
- obligations sociales

Situations d'emploi de la mère

- sécurité d'emploi
- souplesse des horaires de travail
- distance du foyer au lieu de travail
- nature du travail

Situation d'emploi de la famille Législation en matière de protection

- en théorie
- en pratique

Statut physiologique de la mère

statut nutritionnel

de la maternité

- åge
- parité
- antécédents médicaux

Alimentation autre que l'allaitement

- disponibilité
- commodité-factibilité
- prix

Le rôle de la commercialisation des préparations industrielles pour nourrissons devrait également être étudié plus en détail. Quelle en est l'influence relative dans différents pays? Au sein de quels groupes socio-économiques? Enfin, il convient d'explorer la viabilité d'une politique cohérente de nutrition infantile. Dans ce domaine, les pays industrialisés pourraient montrer la voie à suivre. L'intérêt manifesté aujourd'hui pour l'élaboration de politiques alimentaires et nutritionnelles globales dans les pays du Tiers-Monde devrait entraîner une détermination semblable dans les pays industrialisés, tant il est vrai qu'il faut commencer la révolution chez soi.

Ce texte est tiré des Carnets de l'enfance édités par l'Unicef.

La Croix-Rouge suisse informe

L'attestation

Commentaire accompagnant le Règlement concernant l'attestation

Objet du règlement

Les nouvelles Prescriptions et Directives de la CRS pour la formation des sages-femmes sont entrées en vigueur en 1979.

Toutes les fois que la CRS réglemente pour la première fois la formation dans une profession, deux catégories de professionnels se trouvent bientôt en présence: ceux dont le diplôme porte le sceau de la CRS et ceux dont le diplôme ne le porte pas. Les personnes dont le diplôme n'est pas contresigné par la CRS courent le risque de subir, d'une manière ou d'une autre, des pré-

judices professionnels, en Suisse ou à l'étranger.

On envisageait tout d'abord d'enregistrer rétroactivement les titres professionnels ne portant pas le sceau de la CRS, comme on le fait pour les diplômes obtenus à l'étranger, répondant aux exigences de la CRS. Mais cette procédure aurait exigé beaucoup de temps et aurait été trop coûteuse. Aussi a-t-on décidé de renoncer à l'enregistrement rétroactif et de délivrer à la place une attestation.

La délivrance d'une telle attestation a pour but d'éviter que des personnes appartenant à une profession dont la formation est réglementée par la Croix-Rouge suisse, mais ne possédant aucun titre professionnel contresigné par cette institution, ne subissent des «préjudices professionnels injustifiés».

La question de savoir si des préjudices professionnels sont injustifiés dépend de deux éléments, à savoir du moment où le candidat achève sa formation et de la qualité de la formation. Sur ces deux points, le «Règlement concernant la délivrance d'une attestation aux personnes appartenant à une profession dont la formation est réglementée par la CRS» (appelé ci-après «Règlement») pose des exigences précises

Contenu et portée de l'attestation

En vertu de la Convention passée entre la CRS et les cantons en 1976, ces derniers reconnaissent tous les diplômes et certificats professionnels contresignés par la CRS. Mais l'attestation n'équivaut pas à une contresignature ou à un enregistrement, et elle ne saurait engager les cantons. Elle indique cependant que la formation professionnelle suivie est suffisante. De cette manière elle veut encourager les services étatiques, les employeurs et les associations professionnelles, etc. à considérer avec sérieux aussi des diplômes ne portant pas la signature de la CRS.

L'Office fédéral de la santé a accepté de signer aussi l'attestation quand elle devra être produite aux autorités étrangères comme certificat.

Bénéficiaires de l'attestation

a) Formation placée sous la surveillance de la CRS

Lorsque la CRS édicte pour la premiè-

re fois des prescriptions de formation pour une profession, il s'écoule généralement encore un temps considérable jusqu'au moment où les écoles peuvent être reconnues. C'est pourquoi le Règlement stipule que tous les professionnels qui ont achevé leur formation «avant ou dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur» des prescriptions de formation peuvent recevoir une attestation. Si une école présente sa demande de reconnaisance dans les quatre ans qui suivent l'entrée en vigueur des Directives de la CRS, les candidats/tes qui ont achevé leur formation recoivent une attestation, avant que les organes de la CRS se soient prononcés sur la demande de reconnaisssance.

b) Reconnaissance d'un programme de formation

Si une école n'est pas reconnue par la CRS dans les délais prescrits ci-dessus, ses élèves ne recevront tout d'abord pas d'attestation. Ainsi peutêtre les écoles seront davantage intéressées par l'obtention de la reconnaissance. Après la reconnaissance tous les anciens diplômés de l'école recevront l'attestation.

Conditions de la délivrance de l'attestation

L'attestation doit inspirer confiance à l'égard d'un titre professionnel. Il faut que cette confiance soit justifiée; ainsi celui qui établit ce document assume une certaine responsabilité. Le problème qui se posait était qu'il fallait, sans

grand travail administratif, distinguer entre des programmes de formation crédibles et des programmes de formation non crédibles. C'est pourquoi, il fallait recourir à un examen purement formel: le règlement stipule que l'attestation peut être délivrée pour des formations placées sous la surveillance de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS), de l'association correspondante ou d'un canton. La confiance dont bénéficie l'instance de surveillance se répercute sur le programme de formation à apprécier. De plus, dans ce domaine le Règlement ne pose pas de règle exhaustive; il habilite la Commission de la formation professionnelle (CFP) de la CRS à délivrer, lors de l'entrée en vigueur de Directives de formation de la CRS pour une nouvelle profession, l'attestation aux personnes appartenant à la profession en question, en vertu d'autres motifs.

Administration

La personne remplissant les exigences concernant le moment où elle a achevé sa formation et la qualité de cette dernière, pourra présenter au Service de la formation professionnelle de la CRS, à partir du mois de septembre 1982, une demande en vue d'obtenir l'attestation. Si la délivrance de l'attestation est refusée, un recours peut être adressé à la CFP qui décide en dernier ressort. Un émolument qui couvrira les frais sera perçu pour le traitement de la demande et la délivrance de l'attestation. KS

Les collègues qui s'intéressent à la formation des futures sages-femmes trouveront ci-dessous un extrait des «prescriptions et directives aux écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse offrant un programme d'enseignement pour les sages-femmes (formation de base)», entrées en vigueur en 1979.

Quiconque désire de plus amples informations sur ce sujet peut s'adresser directement à la CRS, section de la formation professionnelle, Rainmattstrasse 10, 3001 Berne et y obtenir les imprimés correspondant.

Prescriptions et directives

pour les écoles reconnues par la Croix-Rouge suisse offrant un programme d'enseignement pour sages-femmes (formation de base)

Extrait

1. But de la formation

La sage-femme diplômée est capable:

 d'assister et de surveiller la mère et l'enfant pendant l'accouchement, que celui-ci soit normal ou pathologique;

- de percevoir à temps les complications et de prendre des mesures d'urgence jusqu'à l'arrivée du médecin;
- de reconnaître les états pathologiques du nouveau-né et de prendre les mesures adéquates;
- d'assumer la responsabilité de l'accouchement normal;
- de saisir les besoins physiques, psychiques et socio-économiques des femmes enceintes et des accouchées saines et malades de même que ceux du nouveau-né sain;
- de répondre aux besoins par sa compétence professionnelle et par un comportement adapté:
- de préparer les parents à la naissance et la situation nouvelle;
- de collaborer avec les médecins et avec les membres d'autres professions médicales et sociales;



Elèves de l'école de sages-femmes de Berne au cours de 1ers secours.

- d'enseigner et de diriger des collaborateurs;
- d'adapter ses méthodes de travail à l'évolution scientifique, technique et sociale ainsi qu'à la situation du moment;
- de saisir les particularités de l'accouchement à domicile;
- de collaborer au maintien et à la promotion de la santé de la mère, de l'enfant et de la famille.

2. Durée de la formation

La formation de base dure trois ans, y compris quatre semaines de vacances au moins par année.

Il faut offrir une formation raccourcie aux infirmières diplômées en psychiatrie, aux infirmières-assistantes CC CRS et aux aides en obstétrique et en gynécologie.

3. Ecole

3.1 Direction de l'école

Une sage-femme diplômée et/ou un médecin spécialiste formés dans les domaines pédagogique et administratif assure(nt) la direction de l'école.

La direction est responsable de la formation des élèves à l'école et dans les services de stage.

Elle veille à ce que toutes les personnes qui contribuent à la formation connaissent le but de la formation, les options et les objectifs pédagogiques de l'école.

Elle établit le programme de formation et coordonne l'enseignement des divers domaines professionnels.

3.2 Corps enseignant

Le corps enseignant se compose d'enseignantes, d'assistantesmonitrices, de médecins et d'autres personnes.

Les enseignantes sont des sages-femmes diplômées et des infirmières diplômées qui sont préparées à leurs tâches par une formation adéquate.

Pour 20 élèves au maximum, il faut, outre la directrice d'école, une enseignante formée travaillant à plein temps.

Les assistantes-monitrices peuvent être incluses dans l'effectif des enseignantes, dans la mesure de leurs capacités.

Le nombre des enseignantes doit cependant être le double de celui des assistantes-monitrices.

3.3 Services de stage

Un service de stage peut convenir pour la formation des sagesfemmes, entre autres,

- si les élèves sont placées conformément aux objectifs de leur formation;
- s'il est dirigé par des médecins spécialistes dans leurs domaines respectifs;
- s'il dispose d'un effectif suffisant de sages-femmes diplômées / de personnel soignant diplômé;
- si le personnel fait preuve d'intérêt et de compréhension pour la formation des élèves;
- s'il possède du matériel de soins approprié ainsi que des installations convenables.

4. Conditions d'admission

4.1 Généralités

La procédure d'admission est fixée par écrit.

4.2 Aptitudes pour la profession de sage-femme

- bonne santé et résistance physiques et mentales
- aptitudes intellectuelles
- capacité de réflexion et d'analyse
- facilité de contact et intuition
- habileté manuelle
- capacité de collaborer
- capacité de prendre des responsabilités

4.3 Scolarité

- 9 degrés scolaires au minimum
- connaissances de base en physique, chimie, biologie
- bonne culture générale (y compris connaissance d'une deuxième langue nationale)
- connaissances suffisantes de la langue parlée à l'école (expression orale et écrite)

4.4 Age minimum

- 18 ans révolus

5. Programme d'enseignement

5.1 Généralités

La formation comprend l'enseignement professionnel et les stages.

Du point de vue de la méthode et du contenu, le plan de formation est structuré de manière à permettre la réalisation du but de la formation.

La succession des périodes de formation et les méthodes utilisées favorisent la réflexion personnelle de l'élève et lui permettent d'assumer progressivement des responsabilités croissantes.

La formation débute par un cours d'introduction.

Les cours-blocs sont complétés par un enseignement en cours de stage, par exemple lors de journées d'études.

Pendant les cours-blocs, le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires est de 30 au maximum, lors de journées d'études de 6 au maximum dans les branches professionnelles.

5.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel englobe les branches médicales et scientifiques, les sciences sociales, les soins infirmiers et obstétricaux et les branches générales.

La répartition du nombre total d'heures de cours entre les différents groupes de branches exprimée en pourcentage est la suivante:

_	Branches médicales et scientifiques	55%
_	Sciences sociales	10%
_	Soins infirmiers et obstétricaux	25%

 Branches générales
 Le temps devant être consacré à l'étude personnelle n'est pas compris dans le nombre d'heures d'enseignement.

5.2.1 Branches

Le nombre total d'heures consacrées à l'enseignement professionnel s'élève au moins à 1250 heures

Branches médicales et scientifiques

- Anatomie, physiologie
- Physique
- Chimie, biochimie
- Biologie
- Microbiologie, maladies infectieuses
- Pathologie générale
- Pathologie médicale
- Obstétrique et périnatologie
- Néonatologie
- Gynécologie, planning familial
- Anesthésiologie
- Pharmacologie
- Alimentation et diététique
- Physiothérapie
- Préparation à l'accouchement

Sciences sociales

- Psychologie
- Sociologie
- Pédagogie

Soins infirmiers et obstétricaux

- Surveillance des femmes saines et malades pendant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale, soins et conseils
- Surveillance du nouveau-né et soins
- Observation de malades et soins
- Hygiène et éducation sanitaire
- Premiers secours
- Travail en salle d'opération

Branches générales

- Droit et législation
- Instruction civique
- Calcul médical, statistiques médicales
- Ethique professionnelle, questions professionnelles
- Laboratoire
- Protection contre les radiations
- Organisation et gestion

5.3 Stages

Les stages servent à développer les capacités et le savoir-faire, à accumuler des expériences et à en tirer parti, à coordonner et à intégrer les connaissances, les aptitudes et le comportement. Pendant les stages l'élève bénéficie de l'encadrement de professionnels qualifiés, de médecins et autres membres de l'équipe médico-sociale ainsi que de l'équipe enseignante. L'acquisition de savoir-faire et le développement des attitudes adaptés à la réalité professionnelle sont favorisé par l'enseignement clinique.

Les élèves ne peuvent pas suivre l'horaire du soir ou faire des veilles avant des journées d'études.

5.3.1 Domaines dans lesquels les stages sont effectués

 Salle d'accouchement, y compris assistance aux femmes enceintes saines et malades (soins ambulatoires et à

l'hôpital) 45–50 semaines

- Soins à l'accouchée et au nouveau-né 20–30 semaines

- Néonatologie 6–8 semaines

- Salle d'opération 2–3 semaines

- Gynécologie 6–10 semaines

6. Evaluation, examen final, diplôme

6.1 Généralités

Les connaissances et capacités de l'élève sont évaluées régulièrement pendant toute la durée des études.

La formation professionnelle s'achève par un examen de diplôme.

6.3 Echelle des notes

6 excellent 3,5 insuffisant 5,5 très bien 3 faible 5 bien 2 très faible 4,5 assez bien 1 nul

4 suffisant

La dernière note suffisante est 4,0.

6.4 Examen de diplôme

6.4.1 Généralités

L'école organise un examen de diplôme à l'occasion duquel l'élève doit montrer si elle a atteint le but de la formation.

L'examen de diplôme comprend deux parties:

- l'examen théorique
- l'examen pratique

Les candidates sont examinées individuellement.

Le corps enseignant de l'école fait passer les examens.

L'attribution des notes a lieu sur la base de critères d'évaluation écrits et ne concerne que le résultat de l'examen.

Les notes d'examen sont établies en commun par les examinateurs et la direction de l'école.

La Commission de la formation professionnelle de la Croix-Rouge suisse peut se faire représenter aux examens de diplôme par des experts.

6.5 Diplôme

L'école délivra à chaque élève ayant réussi l'examen de fin d'études un diplôme contresigné et enregistré par la Croix-Rouge suisse.

L'enregistrement est validé par l'apposition du sceau avec signature de la Croix-Rouge suisse sur le diplôme.

Jusqu'à ce jour, en Suisse, les écoles de sages-femmes suivantes satisfont aux prescriptions et directives de la CRS:

Genève

Formation de sages-femmes. Ecole genevoise de soins infirmiers le Bon Secours

Reconnaissance par la CRS dès 1982

Lausanne

Ecole de sages-femmes du Centre hospitalier universitaire vaudois* Reconnaissance par la CRS dès 1980

Zurich

Hebammenschule der Universitätsfrauenklinik Zürich* Reconnaissance par la CRS dès 1982

L'association suisse des sages-fem-

mes se réjouit de la performance de ces écoles et félicite les responsables de ce succès. Elle souhaite que, pour l'amélioration de notre situation professionnelle et dans l'intérêt des générations d'élèves à venir, l'ensemble des écoles de sages-femmes puissent être reconnues par la Croix-Rouge suisse dans un bref délai. MF.

* Ces écoles ne donnent des cours que pour les élèves déjà titulaires d'un diplôme d'infirmière reconnu par la Croix-Rouge suisse.

Verbandsnachrichten Nouvelles de l'Association



Mitteilungen aus dem Zentralvorstand

Der Zentralvorstand misst der beruflichen Vorsorge – nach dem BVG-Bundesgesetz – grosse Bedeutung bei. Wird diese Vorsorge vernachlässigt, sind die Folgen nach dem Rücktritt aus dem Erwerbsleben oft gravierend. Und wer hat dann noch die Möglichkeit, Verpasstes nachzuholen?

Die eidgenössischen Räte haben in den vergangenen Monaten die sogenannte 2. Säule durchberaten und verabschiedet. Das Pensionskassengesetz wird vermutlich auf den 1. Januar 1984 obligatorisch.

Dieser Tatsache Rechnung tragend, hat sich der Zentralvorstand über bestehende Möglichkeiten orientiert. Er hat verschiedene Angebote geprüft und verglichen und wird in der Januarnummer das beste vorstellen.

M.-Th. Renevey

Communications du comité central

Le comité central mesure l'importance du deuxième pilier dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle. La situation peut devenir très pénible à l'âge de la retraite, si cette prévoyance a été négligée pendant la vie active. Comment rattraper alors l'occasion perdue?

Les chambres fédérales ont abondamment discuté de ce deuxième pilier au cours des mois écoulés et il semble que la loi en question doive entrer en vigeur le 1^{er} janvier 1984. Cela rendra donc cette assurance obligatoire.

Se référant à cette perspective, le comité central s'est préoccupé de voir quelle serait la meilleure manière de faire pour nos membres. Il a étudié et comparé diverses propositions et vous soumettre la plus intéressante dans le journal de janvier. M.-Th. Renevey

Stellenvermittlung

Spital im Kanton St. Gallen sucht zu sofortigem Eintritt eine Hebamme. Es wird Wert auf Erfahrung und selbständiges Arbeiten gelegt.

Spital im Kanton Bern sucht zur Ergänzung des Teams eine Hebamme. Gute Zusammenarbeit und neuzeitliche Bedingungen werden geboten. Eintritt nach Vereinbarung.

Spital im Kanton Thurgau sucht für ihre modern eingerichtete Geburtsabteilung eine Hebamme, die Freude hat, in einem guten Team mitzuarbeiten. Gute Anstellungsbedingungen. Eintritt nach Vereinbarung.

Spital im Kanton Bern sucht eine Hebamme, die Wert auf selbständiges Arbeiten in einem kleineren Betrieb legt und die Freude an individueller Geburtsleitung hat. Eintritt sofort.

Spital im Kanton Bern sucht eine erfahrene Hebamme mit Sinn für gute Zusammenarbeit in kleinerem Team. Zeitgemässe Arbeits- und Anstellungsbedingungen.

Aargau Ø 062 51 03 39
Präsidentin: Roth Rita
Weststrasse 7, 4665 Oftringen

Die Adventsfeier unserer Sektion findet Dienstag, den 7.Dezember, um 14.00 Uhr im Gartenzimmer der katholischen Kirche in Aarau statt. Freundlich ladet ein: Rita Roth

Bern Ø 031 81 00 79 Präsidentin: Stähli Hanni Holzackerstrasse 14, 3123 Belp

Sektionswechsel:

Sonderegger Lilly, Ostermundigen, von Sektion Ostschweiz in Sektion Bern

Einladung zur Adventsfeier:

Mittwoch, 1.Dezember 1982, um 14.00 Uhr, Kirchgemeindehaus Heiliggeist, Bern, siehe Programm in der Novemberausgabe.

Voranzeige:

Hauptversammlung, Mittwoch, 26. Januar 1983, um 14.15 Uhr im Kantonalen Frauenspital Bern.
Allfällige Anträge sind zu richten an unsere Präsidentin, Frau Hanni Stähli. Mit freundlichen Grüssen im Namen des Vorstandes: M.L. Kunz

Aufruf

an alle spitalextern arbeitenden Hebammen

Von verschiedenen Seiten wird immer wieder nach der Häufigkeit von Hausund Ambulanten Geburten gefragt. Um dies zu erfassen, bitte ich alle Kolleginnen, welche in dieser Arbeit stehen, mir bis *spätestens Ende Januar* schriftlich mitzuteilen, wie viele Frauen sie 1982 betreut haben.

Frau H. Stähli, Präsidentin Holzackerstrasse 14 3123 Belp

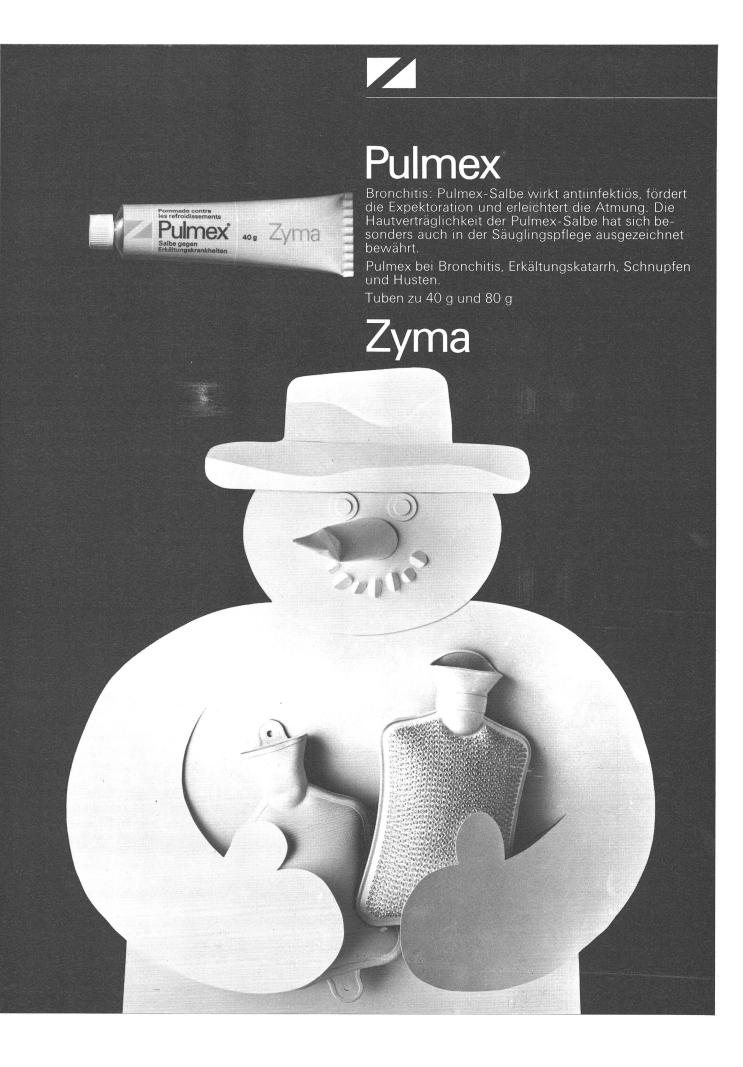
Changement de section:
Bally-Unternährer Heidi, Versoix, de section Berne à section Genève.

Ostschweiz © 071 42 28 61
Präsidentin: Raggenbass Berty
Hof, 9400 Rorschacherberg

Neumitglied: Guntli-Josti Clotilda, Buchs

Adventsfeier

Donnerstag, 9. Dezember, 14.30 Uhr im Restaurant «Ochsen», Lachen AR. Den Kolleginnen, die nicht an der Feier teilnehmen können, wünscht der Vorstand schöne Feiertage und alles Gute fürs kommende Jahr.



Adventsfeier Gruppe Thurgau

Donnerstag, den 9. Dezember 1982, 14.00 Uhr, wie gewohnt im Hotel «Blumenstein», Frauenfeld. Wir können das Sitzungszimmer benutzen. Die Adventsfeier bietet jedes Jahr die Möglichkeit, bereits pensionierte Kolleginnen zu treffen. Alice Schnyder

Neue Taxen

Erfreulicherweise haben der Kantonalverband der St. Gallischen Krankenkassen und der Kantonalverband Appenzellischer Krankenkassen einer Erhöhung der Taxen für Entbindungen und die Wochenbett- und Säuglingspflege zugestimmt.

Ab sofort gelten:

Entbindung eines Kindes Fr. 200.– Entbindung von Zwillingen Fr. 250.– Wochenbett-

und Säuglingspflege Fr. 250.— Diese Regelung gilt als Übergangslösung. Neue Verhandlungen werden mit den Krankenkassen aufgenommen, sobald eine gesamtschweizerische Regelung, beziehungsweise ein Rahmenvertrag ausgehandelt werden kann.

Rückblick

Hoch über der Stadt Frauenfeld, im obersten Geschoss des Kantonsspitals, konnte Schwester Vreni Huser, Oberhebamme, 70 Kolleginnen zum 2. Weiterbildungsnachmittag begrüssen. Direktor Schmid hiess uns herzlich willkommen und stellte uns in kurzen Zügen das Spital vor. Anschliessend gingen wir zu den angekündigten Themen über.

Oberarzt Dr. R. Tresch sprach über das mütterliche und kindliche Risiko bei einer Hausgeburt.

Nach kurzer Pause mit Erfrischung sprach dann Chefarzt Dr. J. Eberhard über die Organisation bei ambulanten Geburten, Zusammenarbeit zwischen freipraktizierenden Hebammen und Spital sowie über den Wiedereinstieg in die Berufstätigkeit Spital – Gemeinde. Nach regen Diskussionen schloss Schwester Vreni den Nachmittag und wünschte uns eine gute Heimkehr.

Wir möchten der Direktion des Spitals für das leibliche Wohl, den Herren Ärzten für die Vorträge sowie Schwester Vreni für die Organisation herzlich danken. Für den Vorstand: G. Steffen und B. Raggenbass

Die Weihnachtsfeier der Sektion findet Donnerstag, den 9. Dezember 1982, 14.00 Uhr im Bahnhofbüffet Olten, Säli I. Stock, statt.

Herzlich ladet ein: Elisabeth Süess

Zürich und Umg. Ø 052 35 21 42 Präsidentin: Keller Erika Lindenstrasse 4, 8483 Kollbrunn

Wir danken!

Dabei denken wir zurück an die 89. Delegiertenversammlung vom 3.–5. Juni 1982. Unser Dank geht an die Sektion Beider Basel für die vorbildliche Organisation der drei Tage, aber auch an unsere Kolleginnen aus Zürich und Umgebung, die uns die Teilnahme am Kongress ermöglichten.

Obwohl die gegenwärtigen Temperaturen nicht mehr denjenigen der warmen Sommertage in Basel entsprechen, sind uns die manchmal nicht weniger «heissen» Diskussionen unter den anwesenden Hebammen noch in lebhafter Erinnerung.

Nach den vielfältigen Berichten und Fotos in den letzten «Schweizer Hebammen» ist gewiss bei etlichen unter euch der Wunsch aufgestiegen, einmal alles «live» zu erleben.

Wir gönnen und empfehlen deshalb all unseren Verbandsmitgliedern, am 90. Hebammenkongress 1983 in Genf mit dabei zu sein.

Die Delegierten der Sektion Zürich und Umgebung

Rückblick

Am 26.Oktober 1982 fanden sich einige interessierte Hebammen zur

Weiterbildung in der Frauenklinik ein. Ausgerüstet mit dem Tagungsprogramm, einem Skript über die Reanimation und anderen Beilagen harrten wir auf das Referat von OA Dr. Mieth. Mit viel Geschick, gutem Aufbau und klaren Weisungen erläuterte er uns die primäre Reanimation des Neugeborenen anhand von anschaulichen Diapositiven. Einige wichtige Punkte möchte ich herausheben:

- Die primäre Reanimation soll nicht improvisiert werden. Vorausplanen!
- Das Kind verlässt den Gebärsaal nur bei stabilisierter Atmung und Kreislauf sowie einem PH von mindestens 7,25.

Die primäre Reanimation umfasst alle Sofortmassnahmen, welche die cardiopulmonale Adaptation unterstützen und eine normale Oxygenierung garantieren.

Arbeitsablauf:

- 1. Absaugen
- 2. Wärme
- 3. Sauerstoff durch Maske
- 4. Sauerstoffbeatmung mit Maske
- 5. Intubation
- Pufferung durch Nabelvenenkatheter

Ruhe bewahren, gute Vorbereitung = bestes Resultat!

Offiziell wurden wir von Herrn Prof. Huch begrüsst. Er zeigte uns einige Statistiken aus der Geburtshilfe des Hauses. Die vielen Zahlen machten uns etwas konfus, weshalb uns der Nestlé-Café in der Pause ausgezeichnet mundete. Die praktische Arbeit brachte uns viel, denn an verschiedenen Tischen wurde diskutiert, geübt, gefragt, orientiert und gelernt.

Ich glaube, der Morgen hat vielen Hebammen Neues gebracht oder sie darin bestärkt, sich weiterhin für eine gute primäre Reanimation des Neugeborenen einzusetzen.

Für die Organisation herzlichen Dank an Regula Fäh und ihr Team. Elisabeth Wirz

Für den Nachmittag hatte Frau Erika Haiblé in verdankenswerter Weise einen Ausflug nach Herrliberg organisiert, wo wir mittels Car zur «Bio-Strath» geführt wurden. Der unscheinbare Betrieb, in den Bäumen versteckt, beliefert viele Länder der Welt mit seinen bekannten und erfolgreichen Produkten. Von Herrn Tschanz in sympathischer Weise angeführt, ging's zuerst zum Biologie-Unterricht in den Kräutergarten. Vom Herbst schon sehr gezeichnet, standen sie da in Reih und Glied, alle die Spender diverser Wirkund Heilstoffe, die in den anschlies-

Veranstaltungen / Manifestations

Dezember
 Dezember<

15. Februar Generalversammlung Sektion Zürich und Umgebung

send vorgestellten Präparaten von «Bio Strath» Verwendung finden.

Die Bio-Strath-Produkte basieren auf einer breit angelegten Forschung. Der heutige Mensch, von Hektik und Leistungsstress gezeichnet und oft qualitativ schlecht ernährt, braucht zusätzliche Stoffe, um den Anforderungen des Alltags gewachsen zu sein. Das Aufbaumittel der «Bio-Strath», basierend auf erschlossener Hefe und Honig-sowie Kräuteressenzzusätzen, Orangensaft und Malzextrakt, wird diesen Bedürfnissen erwiesenermassen gerecht.

Auch die verschiedenen Heilmittel finden offenbar ihren Absatz.

Zwei Filme über die heutige Lebensweise und die Wirkung von Bio-Strath veranschaulichten die Informationen.

Aber nicht nur die Menschen, nein, auch die Tiere profitieren von diesen wertvollen Aufbaustoffen. Ein eigens für sie geschaffenes Präparat ist im Handel.

Der zwischendurch servierte «Bio-Strath-Cocktail» stärkte unsere Aufnahmefähigkeit und bewies, dass dem leichten Hefegeschmack sehr gut beizukommen ist mit einem säurehaltigen Fruchtsaft.

Nach einem Rundgang durch den blitzsauberen Betrieb wurden wir im Gasthof «Rabe» noch zu einem Zvieri eingeladen, um den Nachmittag bei gemütlichem Geplauder zu beschliessen.

Bleibt uns, Frau Haiblé für die vorbildliche Organisation, Herrn Tschanz für die ausgezeichnete Führung und der Firma «Bio-Strath» für die Gastfreundschaft ganz herzlich zu danken.

Und nun noch zu den verbandsinternen Geschäften: Am 15. Februar 1983 findet unsere Generalversammlung statt. Genaueres folgt in der Januarnummer. Wir wünschen allen unseren Mitgliedern frohe Festtage und ein gesegnetes neues Jahr!

Für den Vorstand: Wally Zingg

Stelleninserate in der «Schweizer Hebamme» haben Erfolg.

Bezirksspital Niedersimmental, 3762 Erlenbach i. S.

Wir suchen für sofort oder nach Vereinbarung

Hebamme

auf unsere neuzeitlich eingerichtete geburtshilfliche Abteilung (etwa 140 Geburten), die unter Leitung unseres Chirurgen und eines Fachgynäkologen steht. Zusammenarbeit mit drei nebenamtlichen Hebammen. Freude und Bereitschaft zur Mithilfe auf der geburtshilflich-gynäkologischen Abteilung würden wir sehr begrüssen.

Die Anstellungsbedingungen richten sich nach den kantonalen Bedingungen. Im Personalhaus oder extern finden Sie sonnige Unterkunft. Verpflegung im Bonsystem.

Wenn Sie gerne in einem vielseitigen Sportgebiet arbeiten möchten, so senden Sie uns bitte Ihre Bewerbung oder wenden Sie sich telefonisch an Jürg Reber, Leiter Pflegedienst, Bezirksspital, 3762 Erlenbach i.S. Telefon 033 812222

Hôpital-maternité de la Béroche, 2024 Saint-Aubin

sucht per sofort oder nach Übereinkunft eine

Hebamme

Arbeitsbedingungen und Lohn nach den bestehenden Normen des ANEM.

Komplette Offerten mit Diplom- und Zeugniskopien sind zu richten an den Administrator des Spitals. Telefon 038 55 11 27



Rorschach ist ein reizendes Hafenstädtchen am Bodensee. Eingebettet zwischen See und Berg, besitzt es alle Reize, die eben nur ein Hafenort bieten kann. Das Spital Rorschach verfügt über zirka 150 Betten (Chirurgie und Medizin gemischt).

Wir suchen für unsere Geburtenabteilung (Chefarzt Dr. K.F. Bösch) eine

Hebamme/ Hebammenschwester

Wir freuen uns auf Ihren Anruf (Telefon 071 430143)! Unverbindliche Anfragen und Bewerbungen sind zu richten an Spital Rorschach, Leiter Pflegedienst, A. Rosenast, 9400 Rorschach.

Bezirksspital Münsingen

sucht per sofort oder nach Übereinkunft freundliche

dipl. Hebamme

(Teilzeitarbeit bevorzugt)

Wir bieten Ihnen eine vielseitige, interessante Tätigkeit in einem kleinen Team.

Interessentinnen wenden sich bitte an die Oberschwester, Bezirksspital, 3110 Münsingen. Telefon 031 92 42 11

Thurgauisches Kantonsspital Münsterlingen am Bodensee

Wir suchen für unsere Gebärabteilung (Chefarzt Prof. Dr. med. E. Hochuli)

dipl. Hebamme

Sie arbeiten in einem gut eingespielten, kollegialen Team.

Unsere Gebärabteilung ist nach den modernsten Erkenntnissen ausgerüstet.

Die Besoldung richtet sich nach der Besoldungsverordnung des Kantons Thurgau und ist gut.

Schwester Hildegard Vogt, Oberhebamme, gibt Ihnen gerne jede gewünschte Auskunft. Telefon 072 74 11 11. Verwaltung Kantonsspital Münsterlingen.

Kantonales Spital Wolhusen

Zur Ergänzung unseres Teams suchen wir auf anfangs Jahr bis Frühjahr 1983 eine

dipl. Hebamme

Wir sind ein modernes Landspital mit etwa 700 Geburten. Wir legen Wert auf eine freundliche Atmosphäre auch im Gebärsaal.

Für eine Besichtigung steht Ihnen unsere Oberschwester, Schwester Pica Biedermann, Telefon 041 710111, gerne zur Verfügung.

Bewerbungen sind zu richten an Kantonales Spital, 6110 Wolhusen



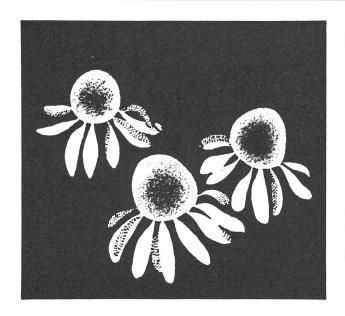
Baume pour les pieds WELEDA, soulage les pieds fatigués et brûlants.

Déodorant WELEDA

contre les odeurs corporelles, sans nuire aux fonctions naturelles de la peau.

WELEDA – remèdes, préparations diététiques et cosmétiques. En vente dans les pharmacies, drogueries, magasins de régime et autres magasins spécialisés.

	Schweizer Hebamme	10
Bon	Nom	6
pour un set d'essai Soins du corps	Prénom	
l'adresser s. v. p. à:	Rue/No.	
WELEDA SA 4144 Arlesheim	NPA/Lieu	



Die altbewährte Kamille in moderner Form

KAMILLOSAN®

Liquidum *

Salbe *

Puder

* kassenzugelassen

entzündungsheilend, reizmildernd, adstringierend, desodorierend

- standardisiert
- hygienisch
- praktisch
- sparsam und bequem im Gebrauch

Muster stehen zur Verfügung!



TREUPHA AG BADEN

Engeriedspital Bern

Zur Ergänzung unseres Personalbestandes suchen wir

1 Hebamme1 Kinderschwester / KWS

(für das Säuglingszimmer)

Wenn Sie Freude haben, in einem gut eingespielten Team mitzuarbeiten, rufen Sie uns an.

Anmeldungen sind an die Oberschwester zu richten. Engeriedspital Bern, Riedweg 15, 3012 Bern, Telefon 031 23 37 21

Stelleninserate in der «Schweizer Hebamme» haben Erfolg

Krankenhaus Wald ZH

Wir suchen zum Eintritt nach Vereinbarung

Hebamme

Sie finden bei uns ein angenehmes Arbeitsverhältnis in einer kleineren Gruppe.

Die Anstellung richtet sich nach dem Angestellten-Reglement des Kantons Zürich.

Auskunft erteilt Ihnen gerne unsere Oberschwester, Ruth

Krankenhaus Wald ZH, Verwaltung, 8636 Wald ZH, Telefon 055 93 11 11



wenn Sitzen zum Problem wird

Procto-Glyvenol

gegen Hämorrhoiden



stillt den Schmerz beseitigt Brennen und Juckreiz vermindert das Stauungsgefühl behebt das Wundsein bekämpft die Blutungsneigung verfärbt die Wäsche nicht

Crème und Suppositorien

Angaben über Zusammensetzung, Anwendungsgebiet, Dosierung, Nebenwirkungen, Kontraindikationen und Packungen siehe Standardinformation Pharmazeutika CIBA.

CIBA



Stabile ölige



Dünn aufgestrichen beschmutzt sie weder Körper noch Wäsche, und ihr relativ hydrophiler Charakter erlaubt eine leichte Entfernung. Die Eigenschaften der Salbengrundlage werden durch das Beifügen einiger sorgfältig ausgesuchter ätherischer Öle noch verbessert.

Indikationen: Wundliegen, Erosionen, Kratzeffekte, Insektenstiche sowie zur allgemeinen Hautpflege des Kindes und der mütterlichen Brust (Rhagaden der Brustwarzen). Zusammensetzung: Bornylium salicylic. 0,33%, Ess. artif. Aurantii floris 0,85%, 01. Lavandulae 0,42%, Mentholum 0,05%, Conserv. (Methylparabenum 0,2%), Excip. ad unguent. **Handelsformen**: Tuben zu 30 g, 125 g und 8 x 125 g (1 kg).